

Communiqué de Presse

Papeete, le 26 Octobre 2015

Une affaire Tapie en Polynésie : hold-up sur le Golf de Moorea

Bernard FOUQUERE, Président du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete passe outre l'avis du Juge Commissaire et de l'administrateur favorable au plan de continuation et tranche en faveur du plan de cession de la SOCREDO mandaté pour le Gouvernement en acceptant que la banque s'accapare des terres à 264frs le m² alors que les terrains du Club Med en décrépitude ont été rachetées à 21.000Fr le m² parce même gouvernement. La valeur expertisée lors de la mise en redressement du Domaine avec le golf est de 12.000Fr le m².

La SOCREDO à l'instar du Crédit Lyonnais va revendre des milliards de Francs des terres acquises pour 264 millions quand elles sont expertisées 5,8 milliards, permettant à la banque de se rembourser elle-même et de spolier l'ensemble des créanciers et le propriétaire.

Une décision qui restera malheureusement pour la justice en Polynésie dans les annales judiciaires et fait d'ores et déjà l'objet d'un appel suspensif.

Il convient de rester factuel.

Le 6 juillet dernier le Tribunal reçoit la proposition d'un plan de continuation du propriétaire avec un report au 12 octobre pour obtenir un complément d'information.

Le 12 Octobre, le plan de continuation complété des réponses aux questions posées par le président Fouqué, est rejeté étant considéré par ce dernier comme un nouveau plan.

Il rejette également le plan de cession présenté par le groupe HGM ayant déposé 2.000.000€ (!!!) de caution chez l'administrateur au prétexte d'un dépôt de plan tardif.

Il valide le plan de cession de la SOCREDO arrivé également hors délais légaux et sans caution financière pour un prix équivalent à 5% de la valeur donc hors périmètre de reprise fixé par les textes régissant les Tribunaux de Commerce.

Le 26 Octobre, le président Fouqué rend une décision de justice acceptant en intégralité la proposition de la SOCREDO hors cadre légal :

- Date de remise du plan SOCREDO hors délais : hors la loi
- Prix de cession SOCREDO déduisant par compensation les dettes de la SOCREDO : hors la loi
- Plan et pièces SOCREDO non communiqué au propriétaire : hors la loi
- Plan SOCREDO validé sans débat contradictoire : hors la loi
- Le représentant des créanciers rejette le plan de continuation malgré l'avis favorable des créanciers (57% d'acceptation) : hors la loi
- Le représentant des créanciers valide le plan SOCREDO qui ne remboursera AUCUN créanciers SAUF les Banques !!! : hors la loi
- Le rapport de l'administrateur demande de revoir l'offre de prix du SOCREDO, le Président passe outre.

Comme pour l'affaire Tapie, les Banques spolient son client pour réaliser des milliards de bénéfices.

Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir (Jean de LA FONTAINE)

Jean Louis Gregori